

COMMUNIQUE DE PRESSE DU FONDS DEPARTEMENTAL D'INDEMNISATION
DES DEGATS DE SANGLIERS DU BAS-RHIN

Les membres du Fonds étaient réunis hier soir en Assemblée Générale à Mundolsheim, afin de voter d'une part une contribution complémentaire 2013/2014 et d'autre part, la cotisation de base (12 %) 2014/2015 et les nouveaux statuts approuvés par messieurs les Préfets du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

Si le vote de la contribution de base (12 %) et des nouveaux statuts n'a posé aucun problème, car adoptés par l'Assemblée des Membres présents et représentés à + de 90% , donc validés, il n'en a pas été de même pour la contribution complémentaire 2013/2014, où le Comité proposait deux répartitions différentes : une sectorisation à 10 secteurs et une sectorisation à 17 secteurs.

La tournée des secteurs effectuée par le Comité du Fonds dans l'ensemble du département au printemps 2013 et l'engagement pris lors de l'Assemblée Générale du 20 décembre 2012 par ce même comité, l'avait conduit à proposer une sectorisation plus fine (17 secteurs) pénalisant un peu plus financièrement les lots de chasse à dégâts ou engendrant des dégâts.

Malheureusement, le vote de hier soir, n'a fait ressortir aucune majorité comme le prévoit la loi régissant le Fonds (à la majorité des membres présents et représentés), car avec 1340 voix possibles, 514 voix se sont exprimées pour les 10 secteurs et 648 pour les 17 secteurs, avec 136 nulles. Or, il fallait 671 voix pour qu'une proposition soit validée.

Le Comité du Fonds se réunira sans tarder la semaine prochaine pour fixer une date d'Assemblée Générale, sachant qu'il y a un délai de 20 jours entre l'envoi de la convocation et la tenue de l'Assemblée, ce qui suppose une nouvelle Assemblée pour fin Février - début Mars.

En attendant le Fonds ne peut honorer la mise en paiement des indemnisations des dégâts de sangliers 2013 !

Les agriculteurs devront être patients.